



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2016**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille seize, le cinq septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. FALCONNET Georges, M. PARIS Yves, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. VANHELMON Yves, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. CHEDECAL Sylvain, M. DUMOLARD Damien, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GODART Sylviane, Mme GURRET-BAGGIO Alice, M. KROELY Alain, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme POINTET Martine, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, Mme FALCONNET Sandrine, M. FONTAINE Bernard, M. MAURIANGE Claude, Mme DEPLAIX Doris formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme PRIEUR-DREVON Agnès, M. DELOBEL Gérard, Mme TALIN Dominique.

PROCURATIONS :

Mme PRIEUR-DREVON Agnès donne pouvoir à Mme MALAPLATE Christina,
M. DELOBEL Gérard donne pouvoir à M. REY Jacques,
Mme TALIN Dominique donne pouvoir à M. FONTAINE Bernard.

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

**Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 25 juillet 2016
ADOpte à l'unanimité.**

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

FONCIER-BAUX :

- **Convention de portage avec l'EPF 74 –Les Fontanettes**

FINANCES :

- **Politique d'abattements de la taxe d'habitation pour la commune de Sevrier – Neutralisation des effets dans le cadre de l'intégration à la C2A**

INTERCOMMUNALITE :

- **Rapport d'activités du SIPAS 2015**

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

- Certification de la gestion forestière durable 2017-2021 - PEFC
- Acquisition parcelle de bois C1

TRAVAUX :

- Convention travaux sécurisation voie verte

DIVERS :

- Jurés d'Assises 2017

- Questions diverses :



FONCIER-BAUX :

- Convention de portage avec l'EPF 74 –Les Fontanettes

Il a été rappelé les conséquences induites par l'arrêté du Préfet de la Haute-Savoie en date du 3 octobre 2014 qui a constaté la carence de la Commune de SEVRIER au titre du bilan triennal 2011-2013. Une convention a donc été signée entre l'EPF 74 et la Préfecture de la Haute-Savoie le 18 mai 2015 relatif à la délégation de l'exercice du Droit de Prémption du Préfet sur la Commune de SEVRIER et ses modalités de délégation à l'EPF 74.

A ce titre, l'EPF 74 a donc exercé son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section AN n° 642 d'une superficie de 13 a 48 ca. Cette préemption est réalisée sur la base d'une évaluation communiquée par France Domaine, soit la somme de 255 000,00 euros + 15 000,00 euros (Frais d'Agence) (conformément à la DIA).

En définitive, les termes d'une convention précisant les modalités d'intervention, de portage et de restitution de ce bien ont été adoptés par le Conseil Municipal à l'**unanimité** des voix des membres présents et représentés.

FINANCES :

- Politique d'abattements de la taxe d'habitation pour la commune de Sevrier – Neutralisation des effets dans le cadre de l'intégration à la C2A

Rappelant les dispositions de l'article 1411 du Code Général des Impôts (CGI) qui dispose que, lorsqu'une commune qui n'était pas membre en 2011 d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) en fiscalité professionnelle unique, rejoint un EPCI faisant application de l'article 1609 nonies C du CGI, "les abattements communaux [relatifs à la taxe d'habitation] cessent d'être corrigés à compter de l'année suivant celle du rattachement ou de la fusion", et la conséquence attendue, à savoir, une perte potentielle de produit fiscal estimée pour Sevrier à plus de 40 000 €,

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, a décidé de modifier la politique d'abattements communale en supprimant l'abattement général à la base.

INTERCOMMUNALITE :

- Rapport d'activités du SIPAS 2015

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. KROELY, conseiller délégué auprès du SIPAS, a présenté le rapport d'activités 2015 du SIPAS, lequel n'a pas fait l'objet de remarques particulières, les élus demandant cependant d'obtenir les données d'activité pour l'été 2015.

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

• Certification de la gestion forestière durable 2017-2021 - PEFC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé de reconduire son adhésion à P.E.F.C Rhône-Alpes, c'est-à-dire à la politique de qualité de gestion forestière durable définie par cette entité dans le cadre d'un cahier des charges national du propriétaire forestier, et s'est engagé à respecter celui-ci. Il a été précisé que cette adhésion entraînait une cotisation sur 5 ans (2016-2020) d'un montant de **328.14 €**.

• Acquisition parcelle de bois C1

Rappelant que le Conseil Départemental a transmis en mairie une Déclaration d'Intention d'Aliéner de Maitre Nathalie THEVENET-GROSPIRON portant sur la parcelle C1 d'une superficie de 05 ha 61 a 60 ca pour un montant de **8 700 euros** et située à l'intérieur du périmètre de préemption et que cette collectivité ainsi que le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ont renoncé à préempter ces parcelles, Monsieur le Maire a proposé de substituer la commune au département et préempter cette parcelle faisant l'objet de la DIA.

Cette acquisition s'inscrit dans la démarche de Sevrier visant à acquérir les parcelles boisées ayant une superficie conséquente pour lui permettre de consolider le périmètre de sa forêt communale, la gestion et la desserte, et enfin la création de sentier. Monsieur le Maire a donc proposé au Conseil municipal d'acquérir la parcelle C1 de 5ha 61a 60ca au prix de **8 700 €**, et de l'autoriser à effectuer toutes démarches inhérentes au règlement de ce dossier et à signer tous documents s'y rapportant.

ADOpte par **23** voix pour, **2** voix contre et **2** abstentions des membres présents et représentés.

TRAVAUX :

• Convention travaux sécurisation voie verte

Le Conseil municipal a adopté les termes d'une convention ayant pour objet de préciser les modalités de participation financière des communes concernées, aux travaux engagés par le SILA pour la mise en sécurité de la voie verte entre Sevrier et Val de Chaise (secteur Faverges).

ADOpte à l'unanimité des membres présents et représentés.

DIVERS :

• Jurés d'Assises 2017

Conformément à la Loi, le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de douze personnes âgées de 23 ans accomplis en **2017**, étant précisé que sur ces douze personnes tirées au sort, quatre seulement seront désignées par le Tribunal comme Jurés.

Questions diverses :

• **Projet du Centre :** Monsieur le Maire a annoncé au Conseil municipal qu'une réunion de restitution avec Teractem sera organisée fin septembre pour approuver le projet architectural.

• **DIA :** Monsieur le Maire a informé le Conseil qu'une DIA avait été présentée au mois d'août concernant une propriété incluse dans le périmètre du projet du Centre, pour la phase 2. Un avis juridique doit être sollicité afin de sécuriser l'acquisition de ce bien.

• **Service ADS** : Monsieur le Maire a fait le point sur ce dossier, en indiquant qu'il fallait maintenant envisager d'adhérer, sous une forme à définir, à ce futur service d'instruction des ADS de la C2A. Dans ce cadre le personnel communal devra être repositionné. Un courrier va être adressé en ce sens à la C2A.

• **Forum des associations de Sevrier** : Mme BERTRAND a rappelé que ce forum se tiendra le 10 septembre au complexe d'animation à partir de 14 h 00.

• **Théâtre** : M. VANHELMON a rappelé qu'une célèbre pièce de Marivaux « Le jeu de l'amour et du hasard » sera présentée par Les AGITATEURS DE REVES le samedi 17 septembre à 20 heures, aux Jardins du Prieuré (Parc Désirat), route de l'Eglise à Sevrier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 21 h 40.

SEVRIER, le 8 septembre 2016

LE MAIRE,

Jacques REY